

***Cahiers d'Études Germaniques* – Consignes aux auteurs pour les contributions en français**

Envoi des manuscrits

Les auteurs sont priés de faire parvenir leur manuscrit au(x) responsable(s) de numéro sous la forme **d'une version électronique** (et éventuellement, sur demande des responsables, d'un exemplaire papier). Effectuer la saisie avec le programme Word ou son équivalent Open Office. Indiquer par écrit la version du programme utilisée – y compris le type d'ordinateur. **L'adresse personnelle, les coordonnées téléphoniques et l'adresse e-mail seront mentionnées au bas de la dernière page.**

Nombre de signes

En règle générale, le volume du manuscrit n'excédera pas **36 000 signes (espaces et notes compris)**, ce qui correspond à 12 pages environ en format 16 x 24. Tout dépassement, de même que l'ajout d'illustrations, fera l'objet d'un accord préalable avec le(s) responsable(s) du numéro.

Résumés et mots-clés

- La contribution sera accompagnée d'un **résumé d'environ 1 000 signes (espaces compris) en français, en allemand et en anglais**. Ne pas oublier de traduire le **titre**.
- Choisir **cinq mots-clés** et les proposer **dans les trois langues**.

Résumés et mots-clés seront remis au(x) responsable(s) de numéro en même temps que la contribution.

Présentation

- Format **A4**
- Mentionner : **titre de la contribution**, au-dessous **nom de l'auteur**, au-dessous **université de rattachement** (trois lignes différentes) et, le cas échéant, le centre de recherche.
- Préciser la **hiérarchie des titres** (pas de numérotation, jouer sur la taille des caractères et sur italiques/gras).
- **Paragraphes : 12 points (interligne simple)**. Pas d'espacement entre les paragraphes. Pour débiter un paragraphe, aller à la ligne : **n'utiliser ni tabulation, ni espace(s), ni retrait**.
- **Notes de bas de page : 10 points** (sauf exception, les notes n'occuperont pas plus du 1/5^e de la page).

Citations

Insertion dans le texte

- Les **citations de moins de trois lignes** figureront **dans le corps du texte entre guillemets français et en caractères romains**.

Le gouverneur de la colonie lui avait alors recommandé de ne pas se marier et devant son refus d'obtempérer l'avait noté comme « individu dangereux à éviter d'employer dans un poste de commandement ». Cela valut à Feral d'être toujours administrateur adjoint de troisième classe cinq ans après sa sortie de l'école.

- Pour les **citations de plus de trois lignes, passer une ligne et en caractères 10 points**. Ne **pas** les mettre **entre guillemets**. Elles seront placées en retrait lors de la mise en page.

L'exercice de la tournée était ainsi le cœur même du métier d'administrateur, comme l'a exprimé mieux que quiconque Robert Delavignette :

Quand je raisonne sur le métier de chef de circonscription et qu'après l'avoir pratiqué, j'essaie de l'enseigner, c'est dans la tournée de village à village que je trouve son principe essentiel et son charme particulier. [...]

De l'administrateur colonial, il était aussi attendu une disponibilité de tous les instants et une santé de fer.

Traduction des citations en langue étrangère

- **Citations brèves** (moins de trois lignes) : **traduction en français et mention en note de la citation originale**. Il ne peut être dérogé à ce principe que lorsque le commentaire renvoie très précisément à des faits de langue.
- **Citations longues** (plus de trois lignes)
 - **en allemand : pas de traduction** (l'allemand et le français sont les deux langues de publication des CEG)
 - **dans une langue autre que l'allemand : traduction en français** et mention en note de la citation originale

Crochets

Sont à placer entre **crochets []** : les **omissions dans les passages cités [...]**, les **ajouts ou commentaires à l'intérieur d'une citation**.

Ponctuation

- Pas d'espace avant la virgule et le point.
- Espace insécable avant ; : § ? !
- Ne pas confondre le trait d'union (-) et le tiret (–).
- **Pas d'espace avant, espace après /**, sauf pour indiquer des proportions (1/2, 3/4)
- **La ponctuation qui termine un passage cité s'efface devant la ponctuation de la phrase où la citation est insérée :**
 - Au proverbe qui affirme « Tel père, tel fils », il est facile de répondre par « À père avare, fils prodigue ».
 - La jeune femme assure qu'« il est venu hier soir ».
 - A-t-il dit : « Je reviendrai » ?

EXCEPTIONS :

Points d'interrogation et d'exclamation :

- Il disait : « Partons ! », mais elle ne bougeait pas.

- « Avez-vous une scie ? », demanda Arsène.

Citation introduite par deux-points et qui clôture la phrase :

- Il a dit : « Je reviendrai. »
- A-t-il dit : « Reviendrai-je ? »

Sauf lorsque citation et phrase d'accueil se terminent par deux signes de ponctuation différents :

- A-t-il dit : « Quel grand malheur ! » ?

➤ **Guillemets anglais pour une citation dans une citation ou pour indiquer ironie, prise de distance, emploi d'un terme dans une acception particulière :**

- « Le cercle "convivial" sera-t-il ouvert par temps de neige ? »
- Au socialisme réellement existant s'oppose la "réalité existante" vécue par la population.

Italique

➤ **Titres d'œuvres et de périodiques** (mais titres d'articles en romain et entre guillemets)

➤ **Locutions latines et mots étrangers**

- *a fortiori, a priori, ibid., op. cit., idem, passim, supra, in fine...*
- La langue française fait mal la différence entre les notions allemandes de *Heimat* et de *Vaterland*.

➤ **Noms d'institutions** (au sens large) **allemandes**

- une représentation à la *Volksbühne*

➤ Dans un texte en caractères italiques, ces mots apparaîtront en romain.

Majuscules

➤ Toutes les **majuscules** seront **accentuées** (vérifier réglage dans Word)

- Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu*

➤ **Titre d'œuvre ou de périodique en français** (règles de l'Imprimerie nationale)

1. Majuscule au premier mot si le titre ne commence pas par un article défini ou si le titre est une phrase.
 - *Vingt ans après, Les dieux ont soif, Une saison en enfer, À la recherche du temps perdu*
2. Majuscule au premier substantif et aux mots qui le précèdent si le titre commence par l'article défini.
 - *La Légende des siècles, Les Trois Mousquetaires, Les Fleurs du mal, Les Misérables, Le Père Goriot, L'Ecole des femmes, Le Savant Cosinus, Le Crabe aux pinces d'or*
3. Titres de structure « A et B » : même principe que ci-dessus pour A et pour B.
 - *Le Vieil Homme et la Mer, Guerre et Paix*

Notes

- Les **notes** sont à mettre **en bas de page**, en numérotation continue.
- Une note se supprime en effaçant son appel de note et non son contenu en bas de page.

- Les appels de notes **précèdent toujours la ponctuation** (le point, la virgule, le point-virgule et les deux-points).
 - Le cercle sera ouvert¹ [...]
 - Le cercle sera-t-il ouvert¹ ?
 - Le cercle sera ouvert¹...
 - « Le cercle sera ouvert¹ ».

Abréviations

- Se limiter aux plus courantes et, dans le cas d'abréviations spécifiques, les indiquer dès la première occurrence. **Éviter les abréviations imprécises du type « sq. »...**

volume	vol. II
tome	t. IV
chapitre	chap. V
numéro	n° 10
page	p. 4, p. 299-302. Ne jamais employer pp.

- « cf. », « etc. » en caractères romains
- Dans les indications de **dates**, écrire le **nom des mois en toutes lettres**.

Chiffres

- Les **nombre**s sont écrits en toutes lettres, sauf les dates et les calculs.
- Les **siècles** sont notés en **chiffres romains** dans un texte ou un titre en français : le **XIX^e** siècle
- Les **exposants ordinaux** sont : ^{er}, ^{re}, ^e : François I^{er}, Catherine I^{re}

Références bibliographiques en note de bas de page

N.B. Lorsqu'il est fait référence à des ouvrages de langue allemande, « Hrsg. / hrsg. von », « Band » et « S. » doivent être traduits en français.

Première mention

- **Cas général :**

Prénom Nom, Titre d'ouvrage, lieu (dans la langue d'origine), maison d'édition, date, page.

 - Mentionner jusqu'à trois auteurs (séparés par une virgule) ; au-delà : *et al.* (pour *et alii*).
 - **Pour les références en français et la traduction de « Hrsg./ hrsg. » dans les références en allemand, ne pas confondre « dir. » (ouvrage collectif) et « éd. » (édition scientifique)** (cf. exemples 4 et 5).
 - Séparer plusieurs maisons d'édition, plusieurs villes par : / (pas d'espace avant, espace après).
 - Mention de la 1^{re} éd. d'un ouvrage (si souhaitée) : entre crochets, après la date de l'éd. consultée.
 - Indication d'une collection : éditeur (coll. « ... »).
 - Indication t. ou vol. après titre (le cas échéant après éditeur, cf. exemple 5).

Otto Weininger, *Geschlecht und Charakter*, Wien/ Leipzig, Braumüller, 1920, p. 349.

Barbara Frischmuth, *Amoralische Kinderklapper*, Frankfurt a. Main, Suhrkamp, 1975 [1969].

Jean-Paul Sartre, *L'Être et le Néant. Essai d'ontologie phénoménologique*, Paris, Gallimard (coll. « Tel »), 1976, p. 85.

Sylvie Caucanas, Rémy Cazals, Nicolas Offenstadt (dir.), *Paroles de paix en temps de guerre*, Toulouse, Privat, 2006.

Friedrich Schiller, *Werke und Briefe*, in Schiller, *Historische Schriften und Erzählungen*, éd. par Otto Dann, t. II, Frankfurt a. Main, Deutscher Klassiker Verlag, 2002, p. 444.

➤ **Contribution à un ouvrage collectif :**

Prénom Nom, « Titre d'article », in Prénom Nom, *Titre d'ouvrage*, lieu, maison d'édition, date, page.

François Roth, « Les Luxembourgeois en Lorraine annexée, 1871-1918 », in Raymond Poidevin, *Les Relations franco-luxembourgeoises*, t. II, Paris, Gallimard, 1978, p. 175-183.

➤ **Article dans un périodique :**

Prénom Nom, « Titre d'article », *Titre de périodique* [pas de virgule] numéro, date, page.

Jean Dupont, « Le barrage Zola », *Annales du Midi* 272, 1978, p. 18-25.

N.B. Pour les revues en langue allemande, traduire en français « Jahrgang » et « Heft »
« Der "Wahlhirtenbrief" 1980. Eine Anfrage an die deutschen Bischöfe », *Herderkorrespondenz*, fasc. 11, 34^e année, novembre 1980, p. 570-573.

➤ **Site Internet :**

Prénom, Nom, *Titre*, année, ULR (= *Uniform Resource Locator*) [dernière consultation le ...]

Matthias Flügge, *Die Fotos von Ulrich Wüst aus Berlin-Mitte*, <http://uinic.de/berlin-mitte/de/text.html> [dernière consultation le 17 mars 2014].

Références déjà citées (ne donner les références complètes d'un ouvrage que lors de la première mention)

➤ **Référence au même ouvrage dans deux ou plusieurs notes successives : remplacer la partie de la référence qui n'a pas changé par l'abréviation *ibid.***

- 1^{re} référence : Georges Dumézil, *Idées romaines*, Paris, Gallimard, 1969, p. 47-49.
- Note qui suit immédiatement, renvoi au même passage : *ibid.*
- Note qui suit immédiatement, renvoi à un passage différent : *ibid.*, p. 102.

➤ **Référence à un ouvrage déjà cité dans une note antérieure à la précédente : Nom, titre abrégé, page.**

- 1^{re} référence : Roland Barthes, *Fragments d'un discours amoureux*, Paris, Seuil, 1977, p. 235.
- Deux ou plusieurs notes plus loin : Barthes, *Fragments*, p. 235.

Schémas, tableaux, iconographie

- **C'est à l'auteur qu'il incombe d'obtenir et de financer les droits** relatifs aux documents iconographiques.
- L'auteur fournira au(x) responsable(s) de numéro la preuve écrite qu'il est autorisé à utiliser l'illustration souhaitée, et ce **pour la version papier et la version numérique** de la revue (les droits de reproduction papier et numérique sont distincts). Il le fera à

l'aide d'un formulaire fourni par le(s) responsable(s) de numéro et le renverra à ce(s) dernier(s). **En l'absence d'autorisation signée, l'illustration ne sera pas reproduite.**

- **Les schémas, les tableaux différents du format texte** (ex. : Excel) et **les images** (résolution 300 dpi minimum, format TIFF de préférence) sont à fournir dans un **fichier distinct**. Mentionner l'emplacement souhaité dans le texte de la contribution.
- **Indiquer impérativement la source** ainsi que les **droits d'auteur** et de **reproduction attachés aux documents iconographiques**.

Fig. 7 : Per Krohg, *Ragnarok*, fresque, 410 x 600 cm, Universitetsbibliotek, Oslo. Photo : Junillon. © Adagp, Paris, 2006.

Les droits d'auteur

La notion d'« auteur » renvoie à la fois à l'œuvre et au procédé ou support utilisé pour la représenter (cliché d'un **photographe**, **auteur** d'un catalogue). Ex: si l'on scanne une reproduction figurant dans un catalogue, il faut obtenir l'autorisation de l'auteur du catalogue (et/ou de l'auteur de la photo si son nom figure) **et** de l'auteur de l'œuvre considérée.

« Attention ! Libre de droit ne veut pas dire exempt de droit. Dès lors qu'une licence d'utilisation existe, je dois respecter le contenu de cette licence. [...] Si l'image est sur le web, c'est qu'elle est publiée : elle est donc protégée par le droit d'auteur. Je dois demander l'autorisation à l'auteur ou me conformer à la licence CC qui l'accompagne, le cas échéant» (brochure « Je publie quels sont mes droits », établie par le CNRS).

Pour plus de renseignements, on peut consulter le site INVISU-INHA à l'adresse : <http://invisu.inha.fr>

En cas de doute, contacter Charles Zaremba, directeur des Presses universitaires de Provence.